

Les délégués des EM, intéressés et attentifs durant l'assemblée



CORSIER

Assemblée annuelle de l'AEM-SCMV

Le 2 février dernier, les représentants des écoles de musique de l'AEM-SCMV étaient convoqués à Corsier pour leur assemblée annuelle. En présence notamment des représentants de la FEM, les délégués ont eu droit à des explications convaincantes et détaillées au sujet de l'avenir de nos écoles.

Sur les 61 écoles membres de l'AEM-SCMV, 46 étaient représentées à Corsier. Au chapitre des absences, on peut déplorer que trois écoles n'aient même pas pris la peine de s'excuser, au vu de l'importance des débats ! Le président de l'AEM-SCMV, Bertrand Curchod, a d'emblée relevé l'énorme somme de travail accomplie

en une année. En effet, depuis la création de l'AEM-SCMV en avril dernier, il s'en est passé des choses !

Entrée en vigueur et mise en application progressive de la Loi sur l'Enseignement de la Musique (LEM), création du projet-multi-site, détermination des écoles, travail au niveau pédagogique, négociation de la CTT, organisation des examens, bref, le

comité de l'AEM-SCMV n'a pas chômé pendant l'année 2012 !

Tous ces travaux étaient ou sont encore à mener de front et à un tempo « prestissimo ». Bertrand Curchod a par conséquent tenu à remercier toutes les écoles pour la confiance qu'elles placent en leur comité et l'implication dont elles font preuve dans la mise en

place de cette nouvelle base de travail.

Une direction claire donnée par la FEM

Les délégués ont ensuite eu le plaisir d'entendre les représentants de la Fondation pour l'Enseignement de la musique (FEM). La fondation, représentée notamment par son président Pierre Wavre et sa secrétaire générale Sylvie Progin, a pu démontrer ainsi son plein soutien aux démarches des écoles. Mme Progin a également présenté les critères de reconnaissance auxquels devront satisfaire les écoles désirant être reconnues comme étant autonomes. Cela représente un investissement relativement conséquent, mais les écoles de musique ont été unanimes à déclarer leur satisfaction de pouvoir dorénavant se baser sur des directives concrètes. Notons encore que les délégués des EM ont pu bénéficier de réponses claires et convaincantes à leurs nombreuses questions, de la part de la FEM mais également de la part de Monsieur Nicolas Gyger, adjoint au Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, notamment pour les questions ayant trait aux subventions. A la suite des questions de reconnaissance, Claude Perrin, en charge du domaine



Mme Sylvie Progin et M. Pierre Wavre, représentants de la FEM



Le comité de l'AEM-SCMV, qui travaille d'arrache-pied depuis une année

CCT au sein du comité de l'AEM-SCMV, a informé les écoles sur la suite du processus. Au vu de l'échec de la première négociation avec les professeurs, le but est dorénavant d'élargir le champ des partenaires de négociation, ainsi que de bénéficier d'une implication plus poussée de la FEM au sein des discussions.

Un grand intérêt pour le multi-sites

L'autre grand volet de cette assemblée était constitué

choix. Au niveau du nombre d'élèves, cela constitue une répartition à peu près équitable entre les écoles reconnues individuellement (1300 élèves env.) et le multi-sites (1100 élèves env.).

Bon nombre d'écoles étaient donc très intéressées par les détails du projet multi-sites, qui sera piloté par Bertrand Curchod. Une « commission multi-sites », composée de membres des EM impliquées, participera également à la mise en œuvre de ce projet.

Au niveau de la répartition des tâches, le multi-sites sera notamment responsable d'assurer l'organisation générale, le suivi pédagogique, les examens ainsi que la rétribution des professeurs. Les autres tâches, telles que réservation des locaux, contacts avec les parents d'élèves, avec la commune, resteront assurées par les écoles elles-mêmes.

Les autres points en bref

Dans la suite de l'assemblée, les délégués ont notamment pris connaissances

du rapport de Jean-Pierre Bourquin sur l'avancement des travaux de la commission pédagogique. Les priorités de cette commission sont actuellement l'établissement d'un certificat cantonal commun à l'AVCEM et à l'AEM-SCMV, ainsi que la définition de nouvelles branches d'enseignement au niveau instrumental, notamment afin d'avoir un panel plus détaillé pour les professeurs.

Jean-Daniel Richardet, quant à lui, a présenté les détails de la traditionnelle « opération instruments » financée par la Loterie Romande, ainsi que les comptes de l'exercice 2012, qui affichent un léger bénéfice.

Les délégués ont en outre accepté l'adhésion à l'AEM-SCMV de trois nouvelles écoles : Juriens-Romainmôtier, Mont-la-Ville et Ollon, ce qui porte l'effectif de l'AEM-SCMV à 64 écoles de musique. STN



Le café était agrémenté par la classe de cuivres de l'EM locale

par les explications détaillées concernant la mise en place du projet « multi-sites ». Les écoles ayant dû rendre réponse sur leur préférence avant l'assemblée, François Marion a tout d'abord informé les délégués sur la tendance de répartition, soit : 12 écoles intéressées par une reconnaissance à titre individuel et 38 écoles intéressées par le multi-sites, 10 écoles n'ayant encore pas effectué de



Les jeunes percus ont également pu démontrer leur habileté